

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 109

présenté par

M. Hetzel, M. Marleix, M. Sermier, M. Quentin, M. Le Fur, M. Cattin, M. Thiériot, M. Bourdeaux,
Mme Beauvais, M. Bony, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Reiss, Mme Bassire,
M. Victor Habert-Dassault et M. Gosselin

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 31 janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'article premier.